



COLLÈGE - LYCÉE PRIVÉS THÉRÈSE CHAPPUIS
52 rue Vaneau - 75007 Paris
Tel : 01 53 63 26 35
Fax : 01 53 63 26 36

Participation financière
des familles
Année 2017-2018

- ↳ **La contribution des familles** s'élève à :
pour le collège à 171,- € par mois soit 1 539,- € par an.
pour le lycée à 221,- € par mois soit 1 989,- € par an.

A laquelle peut s'ajouter votre **Contribution volontaire de solidarité à l'Établissement** : 100,-€ par trimestre.

- ↳ **La demi-pension mensuelle** : tarif forfaitaire (surveillances comprises)
ne donnant lieu à aucun remboursement pour les repas non pris.

Pour chaque mois :

2017/2018	Collège/Lycée
1 repas par semaine	32,- €
2 repas par semaine	64,- €
3 repas par semaine	96,- €
4 repas par semaine	128,- €
5 repas par semaine	160,- €

- ↳ **Une étude surveillée est proposée** : lundi, mardi, jeudi de 16 h 15 à 17 h 30
La participation forfaitaire est de 30.00 € par mois pour un jour d'étude par semaine.

- ↳ **Une étude dirigée est proposée** :
- Le lundi et le jeudi pour les 6èmes et 5èmes
 - Le mardi et le vendredi pour les 4èmes et 3èmes
- Le prix s'élève à 390,00 € pour l'année.

- ↳ **CLUB THEÂTRE au Collège** ou **OPTION THEÂTRE au Lycée** sont proposés au tarif de 390,00€ pour l'année.
Les élèves inscrits sont tenus d'être présents toute l'année.

- ↳ **Au moment de l'inscription définitive**, merci de joindre à votre dossier 171,- € (Collège) et/ou 221,- € (Lycée)

Cet acompte (correspondant à une mensualité) sera déduit de la facture annuelle que vous recevrez début octobre. Les frais de demi-pension, d'étude et autres seront intégrés à la facture annuelle payable mensuellement par prélèvement, chèque ou espèces.

- ↳ **Si vous avez la possibilité de nous aider pour les projets spécifiques (culturels, immobiliers...*)** vous pouvez faire « un don qui donne droit à un reçu fiscal », à condition de faire un chèque séparé, libellé à l'ordre de :
« Fonds de Dotation Louis Brisson »

*Cette année le projet est la continuation des travaux de sécurité, d'aménagements divers et, à partir de cette année, à participer à la reconstruction des Établissements de notre Congrégation détruits lors du tremblement de terre en Equateur.

Nous vous rappelons que, cette année, nous mettons en place la facturation annuelle (c'est-à-dire une facture pour toute l'année) et qu'elle est payable par mois.

Lors de la première réunion de Parents, en ce début d'année scolaire, des informations complémentaires vous seront données.